Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/09/2026 à 16h10
Réference de l'AR : 054-215400540-20260919-2026_43-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf septembre à 9h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Audrey VAUNE, Chantal COINTEAUX, Sébastien GOLICZ, Serge RUSE, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Rachel GUSTIN, Nathalie MERCIER.

Etai(ent) excusé(s) : Régis LAMOISE donne procuration à Nicole CHARROIS, Christophe ROUY donne procuration à Serge RUSE, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Annick COLLE, Ludovic DECLERCQ

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Lydie COSSERAT

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 12
Absents : 0
Excusés : 7

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
15/09/2026

Date d'affichage
22/09/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

22/09/2026

Autoriser le Maire à conclure et à signer le Marché de travaux de réhabilitation de l'Octroi
Délibération n°2026 - 43

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
Vu l''article R.2123-1 du code de la commande publique,
Vu l'étude des offres effectuée par Atelier Thibault Terrible,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

- Marché public de travaux de réhabilitation de l'Octroi

Le programme de travaux se décompose en 6 lots :

- Lot 1 VRD GROS OEUVRE FACADES : la procédure est déclarée infructueuse pour ce lot. L'unique offre reçue est inacceptable car son prix excède le budget alloué
- Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE : la procédure est déclarée infructueuse pour ce lot. Les offres reçues sont inacceptables car les prix excèdent le budget alloué
- Lot 3 MENUISERIES EXTERIEURES : la procédure est déclarée infructueuse pour ce lot. L'unique offre reçue est inacceptable car son prix excède le budget alloué
- Lot 4 METALLERIE : Infructueux (aucune offre n'a été reçue)
- Lot 6 MENUISERIES INTERIEURES : la procédure est déclarée infructueuse pour ce lot. L'unique offre reçue est inacceptable car son prix excède le budget alloué
- Lot 9 ELECTRICITE : L'entreprise retenue est DCE pour un montant de 15 682.83 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

COMMUNE DE BAYON
54290